

LA PROCÉDURE

1. Prise de rendez-vous avec l'équipe
RDV le mercredi de 9h30 à 12h
et le jeudi de 13h30 à 17h
2. Visite de votre logement par un architecte
3. Estimation des aides financières
4. Constitution du dossier
5. Dépôt du dossier auprès des partenaires financeurs
6. Réalisation des travaux

⚠ Dossier à déposer avant réalisation des travaux

RENSEIGNEMENTS ET ACCOMPAGNEMENTS

Maison de l'habitat

1 rue de la République
Place Bourradet
83500 La Seyne-sur-Mer

06 29 70 48 94

opah.laseyne@urbanis.fr

L'équipe d'Urbanis est à votre écoute du **mardi au vendredi de 9h30 à 12h** pour tout renseignement, demande de rendez-vous ou suivi de votre dossier.



LA SEYNE-SUR-MER


OPAH·RU
LA SEYNE

VOUS ÊTES **PROPRIÉTAIRE**
DANS LE CENTRE-VILLE ?

Vous souhaitez rénover votre logement ?
Votre immeuble ?

**LA MÉTROPOLE, LA VILLE, L'ANAH, LA RÉGION,
LE DÉPARTEMENT ET ACTION LOGEMENT**
vous accompagnent dans votre projet !

Redonnons des couleurs à notre centre-ville !

VOUS ÊTES

➔ Propriétaire occupant ou bailleur

➔ Copropriétaire

Et votre logement a **plus de 15 ans**

VOUS ÊTES ÉLIGIBLES AUX AIDES !

VOUS SOUHAITEZ



Réaliser de **travaux lourds** pour améliorer l'habitabilité et le confort des logements



Remettre **à la location** des logements vacants



Restaurer des **parties communes** d'un immeuble (toiture, façade, cage d'escaliers...)



Adapter du logement pour les **personnes âgées** ou à **mobilité réduite**



Effectuer la **rénovation énergétique** de votre logement

BÉNÉFICIEZ

➔ d'un accompagnement gratuit par une équipe de professionnels dans le domaine de la rénovation de l'habitat,

➔ d'une aide financière pour les travaux dans votre logement ou dans votre immeuble.

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION :
du cœur de ville jusqu'à la rue Nicolas Chapuy

